



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2023_11_4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ORADOUR**

Date de la convocation :
2 novembre 2023

Date d'affichage :
2 novembre 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Procuration :
- Votants : 8

Nombre de conseillers

- Pour : 8
- Contre :
- Abstention :

OBJET : Recensement

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09/11, à 18h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, M. SICARD Éric, M. SYLVESTRE Thierry, Mme MAUFRAS Angélique, M. SYLVESTRE Erwan, Mme BAILLARGEAU Corinne

Excusé(s) :

Absents : Mme MONTOUX Carole

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommé secrétaire.

Le Maire présente au Conseil Municipal, la nécessité de recruter un agent coordinateur et recenseur pour le recensement de 2024.

Article 1 : Désignation du coordonnateur.

- Monsieur LAVERGNE DIDIER est désigné comme coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2024.

Article 2 : Recrutement de l'agent recenseur.

- D'autoriser le maire à recruter Céline CLEMENT par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, l'agent recenseur pour assurer le recensement de la population en 2024.

- **L'agent recenseur** percevra la somme de 680 € (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2024.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement.

Article 3 : Inscription au budget et création d'emploi non permanent

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours et un emploi non permanent sera créé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Didier LAVERGNE

